

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levraut

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du service Déchets

2024

Comprendre la gestion
de nos déchets sur le
territoire



Aubrac Lot
Causses Tarn

Communauté de Communes

Pourquoi ce rapport ?

Chaque année, la Communauté de communes réalise un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) Déchets. Ce document a pour objectif d'expliquer de manière transparente comment sont collectés, traités et financés les déchets ménagers sur notre territoire.

Un service public au quotidien

La gestion des déchets est un service public essentiel, au cœur du quotidien des habitants. Elle évolue constamment pour répondre aux enjeux environnementaux, aux contraintes réglementaires et à la maîtrise des coûts.

À travers ce Rapport sur le Prix et la Qualité du Service, la communauté de communes souhaite faire preuve de transparence, expliquer le fonctionnement du service déchets et permettre à chacun de mieux comprendre les actions engagées.

Améliorer en continu la qualité du service, réduire l'impact environnemental et maîtriser les dépenses sont des objectifs partagés, qui reposent aussi sur l'implication de tous.

Jean-Claude SALEIL

Président de la Communauté de communes Aubrac
Lot Causse Tarn

Jean-Paul POURQUIER

Vice-Président en charge de la collecte et
traitement des déchets

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE



Le service Déchets sur notre territoire.....	1
Le territoire.....	2
Les compétences.....	3
L'organisation du service.....	4
Quels déchets produisons -nous ?.....	5
Comment s'organise la collecte ?.....	6
Les ordures ménagères résiduelles.....	6
Les colonnes de tri.....	6
Les déchèteries.....	7
Que deviennent nos déchets ?.....	10
Les détails des coûts.....	12
Prévenir nos déchets.....	13
Et demain ? Quelles actions ?.....	14
Comment agir au quotidien ?.....	15



Aubrac - Lot
Causses - Tarn
Communauté de Communes

Le service Déchets sur notre territoire

Depuis le 1er janvier 2017, le territoire de la communauté de communes compte 15 communes. Elle exerce la compétence "prévention et gestion déchets ménagers et assimilés" pour 8161 habitants (INSEE 2024).

Le territoire



En quelques chiffres

583
Km²

15
communes

Autres données

- 32% de résidences secondaires (données 2021)
- majorité de familles
- Territoire rural dispersé : 13.9 hab/km²

8161
habitants

(selon la population
INSEE 2024)

Les compétences

La Communauté de Communes assure :

- ☑ La **prévention et la sensibilisation** ;
- ☑ La **collecte des ordures ménagères résiduelles** (OMr) - en régie directe sur la commune de Chanac et par prestation de service confiée à l'entreprise Nicollin sur le reste du territoire ;
- ☑ La **collecte des déchets recyclables** ainsi que l'ensemble du traitement des déchets ménagers sont gérés par le **SDEE** ;
- ☑ La **gestion des déchèteries** - en régie directe sur la déchèterie d'Esclanèdes et celle de la Baraque de Trémolet. La déchèterie de Saint-Germain-du-Teil est gérée par le SIVOM Aubrac Colagne auquel la CC ALCT verse une participation.

Le SDEE, c'est quoi ?

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) gère pour toutes les communes du département la **collecte des déchets recyclables** (verre, papier, emballages, etc.) et le **traitement des déchets ménagers**. Il organise la collecte sélective, transporte et trie les déchets, puis les valorise ou les enfouit de manière contrôlée sur le centre départemental de traitement et de stockage des déchets du Rédoundel.



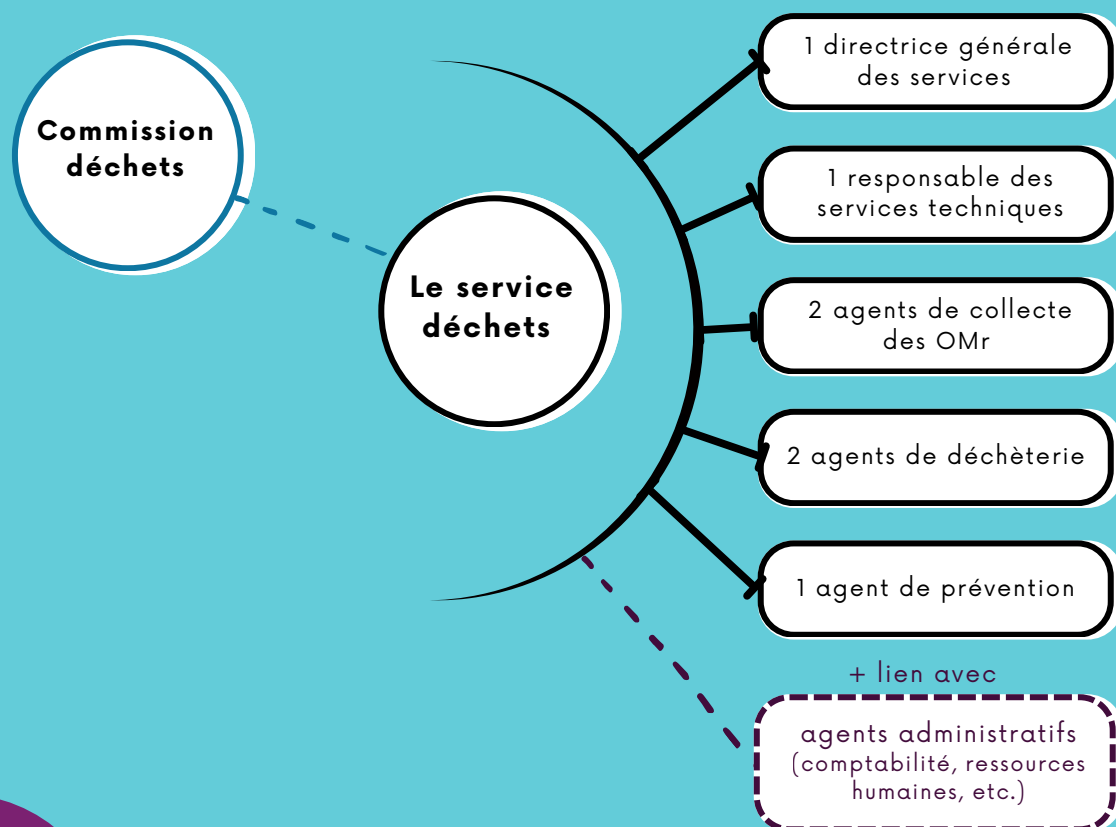
L'organisation du service

Une commission d'élus spécifique

La CC ALCT assure la gestion des déchets sur le territoire. A ce titre, la commission "Déchets" travaille sur les besoins et problématiques en matière de déchets et propose des orientations stratégiques.

Elle intervient sur la gestion de la collecte des OMr, le tri sélectif en lien avec le SDEE et la gestion des déchèteries. La commission est composée d'élus de l'ensemble des communes membres et est présidée depuis 2020 par le vice-président, Jean-Paul Pourquier.

Le personnel



Quels déchets produisons-nous ?

sur le territoire de la Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Quantité



=

534 kg/hab/an

Evolution dans le temps

Evolution de la production de déchets sur le territoire
(en t/hab/an)



Comment s'organise la collecte sur le territoire ?

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levaudit

Ce sont les Ordures

Ménagères

Résiduelles, soit les déchets qui restent une fois que l'on a triés.

Elles correspondent uniquement aux déchets ni recyclables, ni compostables.



SAS Société Méditerranéenne de nettoyage
délégation au groupe Nicollin

en régie secteur Chanac



Regroupement des déchets au quai de transfert de Trémollet

COLLECTE DES OMr



COLLECTE SÉLECTIVE



Centre de tri du Redoundel (48)



COLLECTE EN DECHETERIE



Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

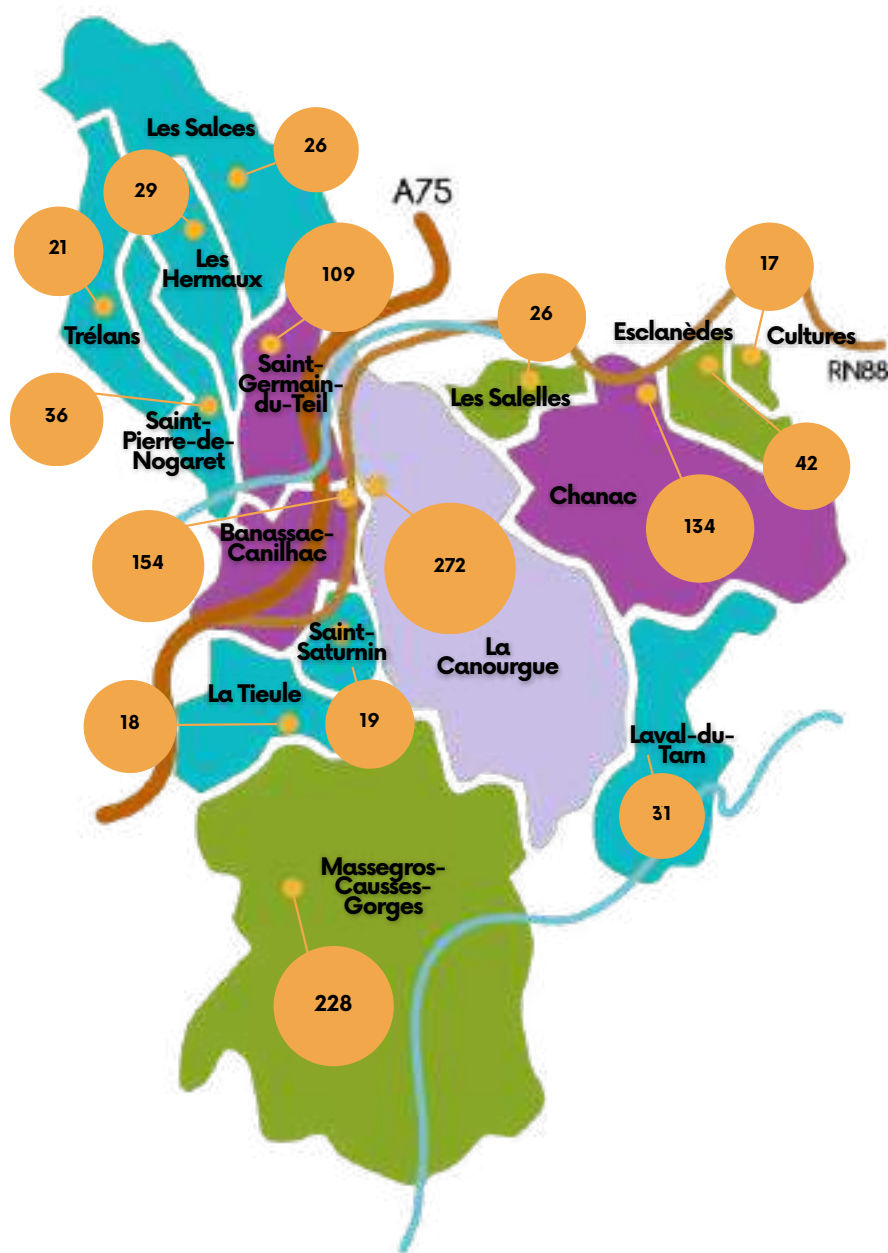
Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levraut

Fréquence de collecte



LÉGENDE :

1 fois tous
les 15 jours

2 fois par
semaine

1 fois par
semaine

3 fois par
semaine

Nombre de
containers
par
commune

1162

bacs OMr répartis
sur le territoire



Les points d'apport volontaire (PAV)

Les colonnes de tri sélectif

Fréquence de collecte

	1 fois tous les 2 mois	1 fois par mois	2 fois par mois
Papier			
Verre			
Emballage			

Consultez la carte des points de tri sélectif sur le territoire



71

colonnes de tri réparties sur le territoire

Les bornes textiles

Le territoire de la CCALCT compte **3 bornes de reprise** Relais 48.

Elles permettent aux habitants de déposer des textiles et chaussures usagés.

Les déchets collectés sont ensuite triés par des opérateurs spécialisés : les matières recyclables sont valorisées et les déchets non réutilisables orientés vers des filières de traitement adaptées.



Les horaires d'ouverture

ADRESSE

Baraque de
Trémolet
St Georges de
Lévêjac
48500
MASSEGROS
CAUSSES
GORGES

Déchèterie de Trémolet

Déchèterie de Trémolet						
L	M	M	J	V	S	D
10-12h						X
13h30-17h15						

ADRESSE

550 Chemin de
Fameillac
48230
ESCLANÈDES

Déchèterie d'Esclanèdes

L	M	M	J	V	S	D
X	X	8h30-12h	X	8h30-12h	8h30-12h	X
		13h30-17h		13h30-17h	13h30-17h	

ADRESSE

Route de
Montagut
48340 SAINT
GERMAIN DU TEIL

Déchèterie de Saint-Germain-du-Teil

L	M	M	J	V	S	D
X	X	10h-12h	X	X	10h-12h	X
		13h30-16h30			13h30-16h30	

3

déchèteries

dont Trémolet et
Esclanèdes en régie
directe

ET Saint-Germain-du-
Teil gérée par le SIVOM
Aubrac Colagne

Le type de déchets acceptés

	Amiante	Mobilier	Déblais/gravats	Déchets verts	Bois	Encombrants	Métaux	Cartons	Gros électroménager	Ecrans	Petits appareils ménagers	Pneumatiques	Huiles de vidange	Huile de friture	Bouteille de gaz	Piles et accumulateurs	Aérosols	Cloques	Lampes et néons	Batteries	Produits pâteux	Extincteurs	Bases	Produits phytosanitaires	Solvants	Acides	Produits combustibles	Médicaments	Cartouches d'encre	Produit de laboratoire	Zone réemploi
Trémolet																															
Esclanèdes																															
Saint-Germain-du-Teil																															

déchets acceptés

déchets refusés

Que deviennent nos déchets ?

Après la collecte réalisée par le SDEE (données à l'échelle départementale - 2022)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levisault

ITINÉRAIRES DES ORDURES MÉNAGÈRES



19 800 T
collectées par an
pour un coût moyen de
traitement de **140€/T**

RECYCLAGE / VALORISATION MATIÈRE

29%

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

9%

ENFOUISSEMENT

62%

Les ordures ménagères sont orientées sur le site départemental de traitement des déchets de Rédondel où elles suivent un processus pour réduire leur poids et leur volume (fermentation de la matière organique, séchage, compactage), à l'issue duquel :

Recyclage — 300 T — FRANCE

Valorisation matière — 5 400 T — LOZÈRE
(perte par fermentation et évaporation)

Valorisation énergétique — 1 700 T — GARD
(production d'électricité et chauffage urbain)

Enfouissement — 12 400 T — LOZÈRE
(captage des gaz de fermentation et valorisation sur site en chaleur)

70% DE DÉCHETS ÉVITABLES OU VALORISABLES DANS NOTRE POUBELLE NOIRE



36%
DÉCHETS
ORGANIQUES

30%
DÉCHETS
RECYCLABLES

30%
ORDURES MÉNAGÈRES
RÉDONDÉL

4%
DÉCHETS
SPÉCIFIQUES

ITINÉRAIRES DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES



16 500 T
collectées par an
pour un coût moyen de
traitement de **90€/T**

RECYCLAGE / VALORISATION MATIÈRE

59%

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

9%

ENFOUISSEMENT

32%

TOUT-VENANT

5 200 T - 150€/T



Enfouissement

LOZÈRE

DÉCHETS VERTS

3 400 T - 60€/T



Valorisation matière (agricole) - Valorisation énergétique

LOZÈRE

BOIS

2 800 T - 100€/T



Valorisation matière (papier) - Valorisation énergétique

YONNE / LOZÈRE

MOBILIER

1 700 T - Gratuit



Recyclage - Valorisation énergétique

LOZÈRE (ARDÈCHE)
RHÔNE / PUY DE DÔME

MÉTAUX

1 500 T - Gratuit



Recyclage

AVEYRON

CARTONS

1 300 T - Gratuit



Recyclage

DRÔME

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

350 T - Gratuit



Dépollution - Recyclage - Valorisation énergétique

LOZÈRE (PUY DE DÔME) / HAUTE
GARONNE / BOUCHES DU RHÔNE

DÉCHETS TOXIQUES

250 T - 600€/T



Dépollution - Recyclage - Valorisation énergétique

LOZÈRE / BOUCHES DU
RHÔNE / JURA (PILES)

Que deviennent nos déchets ?

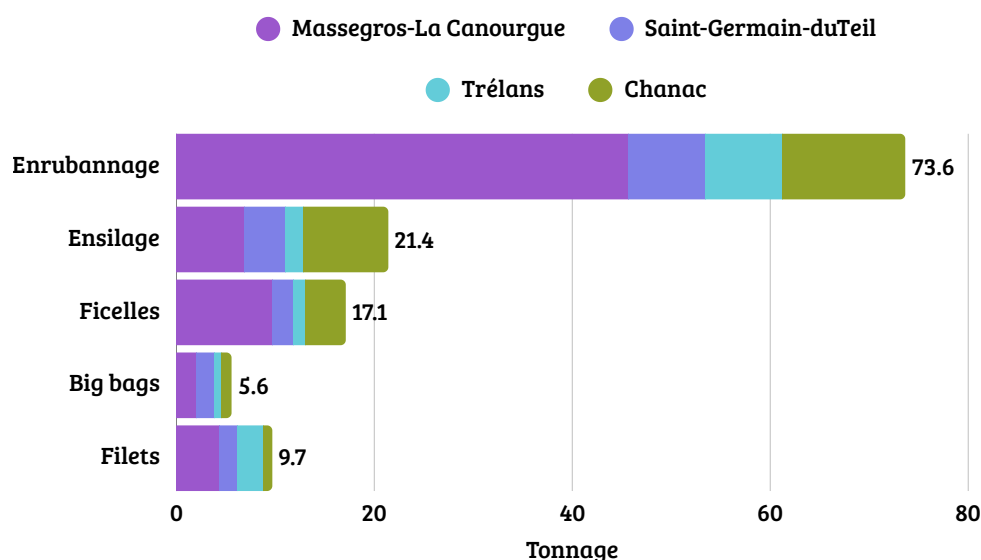
Zoom sur ...

Les déchets agricoles

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, en partenariat avec la CCALCT, organise des collectes de plastiques agricoles. Les agriculteurs peuvent y déposer gratuitement leurs déchets plastiques. Ces déchets sont ensuite pris en charge par l'association COPAGE, puis collectés par l'entreprise Environnement Massif Central pour être traités.

En **2024**, ce dispositif a permis :

- la mise en place de 4 points de collecte,
- la collecte de **110,3 tonnes de plastiques agricoles**,
- grâce à **178 apports réalisés** par les agriculteurs.



La hausse par rapport aux années précédentes s'explique par l'année 2023 humide qui a favorisé l'utilisation de bâches d'ensilage et d'enrubannage.



COPAGE
Agriculteurs et
gestion de l'espace
en Lozère



The background of the slide is a close-up photograph of various pieces of discarded plastic waste. Visible items include a yellow plastic cup, several blue and red plastic bottle caps, and a clear plastic bottle. The waste is piled together, illustrating the problem of plastic pollution. On the left side, there is a white rectangular area that serves as a background for the text. At the top of this white area, there is a small red logo with the text 'Berser Levraut' in white. Below the logo, there is a table with four rows of text, each preceded by a small icon: a document icon for 'Envoyé en préfecture le 03/03/2026', a receipt icon for 'Reçu en préfecture le 03/03/2026', a calendar icon for 'Publié le 03/03/2026', and a document icon for 'ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE'. Below the table, the text 't-il financé ?' is written in a large, bold, black font. Underneath this, the text 'es ordures' is written in a smaller, bold, dark green font. Further down, the text 'e à la taxe foncière.' is written in a regular black font, followed by 's du service rendu' in a regular black font, then 'propriété bâtie. Le' in a regular black font, and finally 'de 13.26% (qui n'a' in a regular black font. At the bottom of the white area, the text 'our les campings' is written in a bold, dark green font.

Le détail des coûts du service déchets

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levaudit

Combien coûte le service ?

Coûts de la gestion des déchets en 2024 par flux



Les dépenses liées à la gestion des ordures ménagères et des déchets en déchèterie s'expliquent principalement par les **coûts de collecte et par le traitement des déchets**. Une grande partie des ordures ménagères résiduelles (déchets non triés déposés dans la poubelle noire), ainsi que les encombrants, est enfouie. Ce mode de traitement engendre des coûts importants, notamment en raison de la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), une taxe nationale appliquée aux déchets enfouis ou incinérés, dont le montant augmente progressivement afin d'encourager la réduction des déchets et le tri.

Coûts de la gestion des déchets par habitant en 2024



Prévenir et réduire nos déchets

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levraut

Au regard des quantités de déchets produites sur le territoire et des coûts associés à leur collecte et à leur traitement, présentés précédemment, la prévention des déchets apparaît comme un levier essentiel d'action. **Réduire les déchets à la source** permet non seulement de limiter les impacts environnementaux, mais aussi de maîtriser durablement les dépenses publiques liées au service de gestion des déchets.

C'est pourquoi la collectivité a fait le choix de **renforcer ses actions de prévention**, en agissant sur les pratiques quotidiennes des habitants et des usagers. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) adopté pour la période **2023-2027**, qui fixe **6 objectifs** ambitieux de réduction des déchets et structure les actions mises en œuvre sur le territoire.



Les faits marquants

+ Développement de la pratique du compostage

INDIVIDUEL

En 2024, environ **170** composteurs ont été mis à disposition des particuliers, fabriqués en Douglas non traité (provenant de l'ESAT de La Colagne (48). Grâce à ces composteurs, les habitants peuvent produire leur propre compost tout en réduisant significativement la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

PARTAGE

4 communes ont accueilli un site expérimental de composteur partagé en bas d'immeuble :

- 2 sites à Chanac
- 1 site à Saint-Germain-du-Teil
- 1 site à Banassac
- 1 site à Esclanèdes

Coût d'un composteur + bioseaux

Coût total
92€

67€

Reste à charge pour la Communauté de communes

25€

Prix de vente / habitant

170

composteurs individuels

5

sites de compostage partagé

+ Mise en place de zones réemploi dans les déchèteries

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir une gestion responsable des déchets, la CCALCT a mis en place des partenariats avec des recycleries afin de permettre aux habitants de donner une seconde vie à des objets encore en bon état.

2 espaces de réemploi sont ainsi ouverts : à la déchèterie de Trémolet avec la recyclerie de Saint-Geniez, et à la déchèterie de Saint-Germain-du-Teil en partenariat avec Emmaüs Marvejols

2

zones réemploi

9

interventions de sensibilisation

+ Sensibilisation du grand public

En 2024, l'agent de prévention de la CCALCT a mené 9 actions de sensibilisation auprès des scolaires et des citoyens, afin de les informer des enjeux de réduction des déchets, lors de différents événements et animations.

Et demain ? Quelles actions ?

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levraut

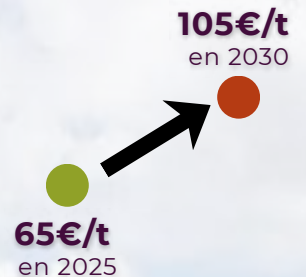


Chaque tonne de déchets enfouie ou incinérée est soumise à la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), une taxe nationale mise en place par l'État pour limiter les pratiques les plus polluantes.

Elle va passer de **65 €/tonne en 2024 à 105 €/tonne en 2030**. En parallèle, le coût global du service déchets progresse (transport, énergie, normes environnementales).

Si les habitudes de tri restent inchangées et si les quantités d'ordures ménagères ne baissent pas, ces hausses se répercuteront sur la **taxe locale payée par les habitants**. C'est pourquoi la communauté de communes met en place dès aujourd'hui des actions concrètes pour réduire les déchets, améliorer le tri et maîtriser les coûts à long terme.

La TGAP



Lutter contre le gaspillage alimentaire

Optimisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles

Déploiement de l'opération composteurs individuels et collectifs

Poursuivre les actions de sensibilisations des citoyens

Optimisation du service rendu aux gros producteurs de déchets (entreprises)

Sensibiliser aux pratiques de réparation

Déployer les zones réemploi dans toutes les déchèteries

Encourager la pratique du vrac

Comment agir au quotidien qu'habitant de la communauté de communes Aubrac-Lot-Causses-Tarn ?

1

Réduire ses déchets à la source

 **Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

- ☒ Privilégier le vrac et les produits peu emballés
- ☒ Utiliser des sacs réutilisables
- ☒ Eviter les produits jetables (lingettes, vaisselle jetable)
- ☒ Réparer, donner, réutiliser

3

Composter ses biodéchets

Composter permet de réduire jusqu'à 30 % le contenu de la poubelle noire !

Les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin) peuvent être valorisés directement par chacun :

-  Compostage individuel : à la maison, les biodéchets deviennent du compost pour le jardin.
-  Compostage partagé : des composteurs collectifs accessibles près de chez vous.
-  Poules : une partie des restes alimentaires peut leur être donnée.
-  Broyage et paillage : les déchets verts sont réutilisés au jardin.

Bien trier ses déchets



2

Un bon tri = un meilleur recyclage !

- ☒ Trier ses emballages, papiers et verres et les apporter dans les colonnes de tri
Attention à bien vider les emballages au préalable
- ☒ Trier ses biodéchets
- ☒ Aller en déchèterie pour des gros volumes ou des déchets spécifiques
- ☒ Mettre le reste dans la poubelle noire
(il ne doit plus rester grand chose normalement !)

Utiliser la déchèterie à bon escient



4

- ☒ Déposer les déchets dans les bonnes filières
- ☒ Trier en arrivant
- ☒ Penser au réemploi (ressourcerie / recyclerie)

5

S'informer et participer

La prévention, c'est aussi collectif !

- ☒ Participer aux animations
- ☒ Distribution de composteurs
- ☒ Signaler en cas de problèmes
- ☒ Suivre les actualités locales

Une question ? Des idées ?

**Contactez le service
déchets !**

Mail : meline.masson@ccaict.fr
Tel : 06 87 65 01 48

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 048-200069268-20260226-D26_027-DE

Berser
Levraut



Aubrac Lot
Causses Tarn

Communauté de Communes